

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**Du 21 janvier 2026**

**Mairie de Meymac**

L'an deux mille vingt -six,

Le vingt et un janvier à quinze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 13 janvier 2026

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Dominique LIEBERT, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINCE, Régis HOUBIGAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE, Alain VERMOREL.

Était absent non représenté : Laurent SAUGERAS

Le Comité Syndical désigne Monique BEAUVY-VIEILLEMARINCE en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des votes.

La Présidente propose de rajouter un point à l'ordre du jour : la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Les élus acceptent, à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour

**1. Approbation du compte rendu de la réunion du 3 décembre 2025**

La Présidente rappelle le compte rendu de la réunion précédente, envoyé par mail. Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2. Choix repreneur pour restaurant**

La Présidente rappelle l'historique suivant :

Le Syndicat a relancé un appel à candidature via la Chambre de Commerce et de l'Industrie qui a assuré un accompagnement personnalisé et une mise en ligne de l'offre de reprise sur des sites référencés nationalement. Les dossiers étaient à déposer pour le 31 décembre 2025.

Sept visites ont eu lieu et quatre dépôts de dossiers ont été effectués. Deux dossiers ont été classés irrecevables au regard des critères de sélection. Deux candidatures ont été reçues.

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré par un vote à bulletin secret décident par six pour et une voix contre :

- De retenir la candidature de Margaux PISTRE et Simon PRUCEL ;
- De conclure une Autorisation d'Occupation Temporaire pour la période suivante : 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2026 moyennant une redevance mensuelle de 1 300.00 HT soit 1 560.00 € TTC ;
- D'autoriser la Présidente à signer tous documents pour la mise en place de ces gérants à l'exploitation du restaurant de Sèchemailles et de la licence IV associée.

### 3. Demande de subvention DETR – Aménagement d'une aire de camping-car

La Présidente porte à connaissance du Comité Syndical le projet d'aménagement d'une aire de camping-car et propose de solliciter des aides au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et auprès du Conseil départemental pour le financement de cette opération d'un coût total estimatif de de 154 284.50 € HT soit 185 141.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, « aménagement de places et espaces publics » au taux de 40% pour un plafond d'assiette éligible à la subvention de 150 000 €,
- De solliciter une aide auprès du Conseil départemental de la Corrèze
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de la façon suivante :

Montant des travaux	154 284.50 € HT	185 141.40 € TTC
Subvention D.E.T.R (40% plafonnée)	60 000.00 €	
Subvention Conseil Départemental de la Corrèze		
Autofinancement	94 284.50 € HT	113 141.40 € TTC

- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.

-

### 4. Questions diverses

La Présidente indique avoir reçu un courrier du SDIS indiquant notamment une augmentation du coût de la prestation de surveillance de la baignade pour l'été 2026.

La Présidente donne le classement ARS de la qualité des eaux de baignade du plan d'eau qui est : eau de qualité excellente mais niveau moyen de contamination par les cyanobactéries. Une réflexion sur la vidange du plan d'eau devra être menée à court terme

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée 16h19.



La Présidente,

*AM Aubessard*

Anne Marie AUBESSARD

La secrétaire de séance,

*M. Beauvy-Viellemaringe*

Monique BEAUVY-VIELLEMARIN